

De Wille 27. Febr. 1645.
Amsterdam.

567

Monsieur mon frere;

A dont l'une est
accompagnée du titre
de m. strog.

Toute la doctrine que j'ay peu dire de voy
deux derniers, c'est qu'il est impossible au temps que
vous croies de nous miter, vous et moy, de
cette affaire; par ce que nous nous y entendons
moins de jour à autre. Vous n'avez pas voulu
suffire que je vous eusse en surprise, quand
vous avez imagine, que je voulusse contraindre
personne du monde sur l'usage des organes.

A propos je ne vous trouve pas tellement dans
la même surprise, mais dans une seconde autre
beaucoup plus grande; à savoir, que c'est moy qui
voudrois porter m. strog à publier un journal
qu'il n'a que trop publié.

Pour ce premier
abus, je vous renvoie à de mes precedents. Sur
ce second, je vous diray que les paroles touchées
les quatre estimer que je vous ay beaucoup
specifiez, ne touchent que les Papiers si
le premier il ne doit estre imprimé; si le second,
il ne doit estre touché de la P.^{re} imprimée.

deux de long; car indubitablement il se conformes
à substance à ce que j'ay dit par le journal; mais
je n'accepte jamais la publication finale
de l'un d'eux.

Je ne sçay pas combien il y
a de différence de paroles et son abrégé, notamment
dans la boucle de m. strog, qui n'attaque pas son
sentiment à des paroles précédentes, qui s'y trouvent sur
ses meditations, plus que personnes que j'aye veu,
et qui d'ordinaire, est imprimé dans les chaires de
plusieurs églises, et comme de un grand nombre
l'a veu extrêmement sur cette matière. Je sçay

A demande si l'on peut
de publier le journal
de m. strog sans
plus un

[Faint handwritten notes and bleed-through from the reverse side of the page.]

△ *rapport l'abbé de la même opinion*